

24 mars 2017

Une associée de Davies donne son point de vue sur les avis quant au caractère équitable

Patricia Olasker, associée de Davies, a été récemment invitée par *The Globe and Mail* à commenter l'examen entrepris par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à la suite de la décision de la Cour d'appel du Yukon de refuser d'entériner la prise de contrôle d'InterOil par Exxon Mobil en raison des lacunes de l'avis sur le caractère équitable qui avait été fourni dans le cadre de l'opération.

Dans cet article, Patricia affirme que le sort des opérations à venir dépendra des éléments propres à chacune de ces opérations et qu'on ne pourra plus simplement supposer que la façon traditionnelle de procéder est celle qu'il convient d'utiliser. À titre d'exemple, l'initiateur qui se bute à une opposition pourrait devoir fournir de l'information détaillée sur l'analyse qui sous-tend l'avis sur le caractère équitable, voire même un deuxième avis sur le caractère équitable émanant d'un cabinet de services financiers indépendant, pour s'assurer que ses opposants ne puissent contester avec succès l'opération au motif que l'avis sur le caractère équitable n'est pas adéquat.

[Lire la version électronique de cet article.](#) **(Disponible en anglais seulement.)**